

**CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
Séance du 27 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt mai, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, afin de respecter les gestes barrières en raison des mesures sanitaires actuelles, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSEGER, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Héléne RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Françoise GALLOU, Hervé GUEVEL, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Sébastien KUDLYK, Corentin DERRIEN

Absents excusés : Yvon POULIQUEN (pouvoir donné à Josselin BOIREAU), Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Stéphane LOZDOWSKI), Anne FILLET (pouvoir donné à Françoise RAOULT), Youcef TERZI, Gaël LANOE.

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25 Quorum : 10 (loi du 14/11/2020)

Patrick LE MERRER a été élu secrétaire de séance.

- Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2021 a été adopté à l'unanimité.
- Mme le Maire propose de reporter le point n° 4 de l'ordre du jour, concernant le Règlement Local de Publicité Intercommunal à la séance du 8 Juillet, Morlaix Communauté devant adresser aux collectivités un support de présentation du sujet, au cours du mois de juin. Accord du CM.

ORDRE DU JOUR :

OBJET : ELABORATION DE LA LISTE DES JURÉS D'ASSISES POUR 2022, CODE CM210500

Vu le Code de procédure pénale, notamment ses articles 254 à 267 ;

Vu le décret n° 2020-17066 du 24 décembre 2020 modifié authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté du Préfet du Finistère du 23/04/2021, concernant le nombre de jurés à désigner dans le département du Finistère pour l'établissement de la liste du jury criminel pour 2022 ;

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner doit désigner 6 jurés parmi lesquels 2 seront retenus.

Le tirage au sort effectué à partir de la liste électorale a désigné :

- Jean-Luc LE BELLEC
- David VILLEDIEU
- Jean-Paul GUENOLE
- Lydiane MINGOT
- Marc GENTILINI
- Vanessa DESHAYES

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) – TRAVAUX DE RENOVATION DE LOCAUX SCOLAIRES, CODE CM210501

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance dans les territoires suite à l'impact de l'épidémie du Covid-19, le Gouvernement a décidé d'abonder la DSIL en faveur de l'investissement local afin d'accompagner les projets des communes et de leurs groupements.

Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER, adjointe en charge du dossier, rappelle à l'assemblée que deux demandes de subvention au titre de la DSIL ont été sollicitées depuis le début du mandat, ayant obtenu des accords de subvention : l'un pour la rénovation de la toiture et charpente du bâtiment mairie/poste (80 000 €) et l'autre pour le bâtiment du cabinet dentaire (42 100 €).

Une des thématiques prioritaires retenues par le dispositif actuel concerne les projets relatifs à la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.

Le dossier présenté au titre de la DSIL concerne un projet de rénovation de bâtiments scolaires dans le but d'améliorer la sécurité sanitaire et des personnes pour les enfants et les utilisateurs des locaux afin de répondre à trois objectifs :

- *Remplacement des portes de l'école maternelle pour des questions de sécurité
- *Remplacement des portes de l'office au restaurant scolaire suite à une visite sanitaire ayant acté une non-conformité du revêtement des portes
- *Création d'un local de lavage collectif des mains pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire, afin d'améliorer la sécurité sanitaire des enfants et d'encourager cette pratique, notamment en lien avec la crise Covid.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 56 000 € HT.

Mme le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre de la DSIL auprès des services de l'Etat et d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| DEPENSES | € HT | RECETTES | Taux | € HT |
|---|-------------|-----------------|-------------|-------------|
| Travaux de rénovation de locaux scolaires | 56 000 € | DSIL | 80% | 44 800 € |
| | | Autofinancement | 20% | 11 200 € |
| HT | 56 000 € | HT | 100 % | 56 000 € |

Mme le Maire indique que la majeure partie de ces travaux figure déjà au BP 2021. Elle souligne que dans le cadre du plan de relance, des crédits sont disponibles à la condition que les travaux démarrent rapidement. En cas de retour positif de cette demande, les travaux pourraient être plus conséquents, conclut-elle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l'Etat suivant le plan de financement ci-dessus.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE, CODE CM210502

Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère, au titre du produit des amendes de police, pour des travaux d'aménagement de voirie sur le territoire de la commune.

Mme le Maire présente le dossier relatif aux travaux d'aménagement et de sécurisation piétonne au centre bourg de la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, validé par la commission concernée.

Ce dossier prend en compte les préconisations entérinées par le Conseil Municipal, à savoir un aménagement de la circulation piétonne afin d'améliorer les conditions de mobilité dans le centre bourg. Ainsi, cet aménagement vise notamment à limiter la vitesse des véhicules par le biais d'une zone 30 et à sécuriser les déplacements des piétons. Il privilégie également la sécurité relative aux déplacements des élèves de l'école qui déjeunent dans les locaux du nouveau commerce et s'y rendent à pied et prévoit des aménagements de sécurisation en vue d'élargissement des secteurs d'urbanisation, dans le cadre du PLUi-H.

Le montant des travaux est estimé à 33 790.50 € HT, soit 40 548.60 € TTC.

Les plans sont présentés à l'assemblée. M. Josselin BOIREAU, adjoint, demande si des aménagements cyclables sont prévus. Mme le Maire indique que des cheminements doux mixtes piéton/vélo figurent dans le projet, ceci en fonction de la configuration des lieux (largeur de la voie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte ce projet d'aménagement**
- **AUTORISE Mme le Maire à solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police.**

OBJET : DETERMINATION DES HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE, CODE CM210503

M. Josselin BOIREAU, adjoint en charge du dossier indique que la commission environnement a mené une réflexion sur l'éclairage public à partir de trois axes :

*Le coût de l'éclairage public représente 14 % de la consommation d'électricité de la commune

*L'éclairage public provoque une pollution lumineuse portant conséquence au sommeil des habitants et également aux animaux nocturnes

*Nouvelle réglementation autour de l'éclairage public.

Ainsi, la commission propose de modifier les horaires d'éclairage public, en tenant toutefois compte de contraintes purement techniques liées aux armoires, lignes et boîtiers d'EP.

M. BOIREAU souligne que les nouvelles installations prennent désormais en considération de nouvelles normes, citant l'exemple de la rue Lividic où les lampadaires sont équipés d'ampoules à led, de couleur jaune, donc plus douce.

En outre, l'Atlas de la Biodiversité Communale permettra également de croiser les enjeux de la biodiversité, les usages et la sécurité, dans ce domaine de l'éclairage public.

Il déplore le caractère défectueux de 12 boîtiers sur les 25 concernés mais indique que des contacts ont été pris avec le SDEF pour gérer ces problèmes.

Ces nouveaux horaires représenteront une belle avancée sur les économies d'énergie, sur la trame noire, souligne M. BOIREAU en mentionnant que la commune devra, avec l'aide de techniciens spécialisés, poursuivre et affiner ce dossier, d'ici 2-3 ans.

Un bref débat s'est instauré au sein de l'assemblée sur certains points à faire évoluer tels que les enseignes lumineuses des commerces, la prise de conscience des habitants, la pédagogie à privilégier face à ce sujet, la possibilité de nouveaux lampadaires fonctionnant de façon indépendante et éclairant uniquement les passages piétons, le souhait que chaque commission prenne en considération ces éléments...

A l'issue de ce débat, Mme le Maire a mis en avant le bon sens face à ces choix d'éclairage public, en lien avec les saisons, l'été : le jour se levant plus tôt et se couchant plus tard. Ces propositions ont permis de réfléchir aux usages selon les lieux, les horaires, permettront des économies d'énergie et de protéger la faune nocturne. Elles sont en logique avec les pratiques mises en œuvre au cours du mandat, notamment le projet d'ABC, conclut-elle, en soulignant la nécessité d'intégrer cette réflexion dans chaque nouveau chantier.

La délibération suivante est ainsi prise :

« En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) le Maire dispose de pouvoirs de police municipale. Il se doit d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ».

De plus, la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (notamment son article 41), le Code de l'environnement, (notamment ses articles L.583-1 à L.583-5) et le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses introduisent des dispositions en matière d'éclairage et de pollutions lumineuses.

En application de ces dispositions, Mme le Maire rappelle la volonté de la municipalité de conforter des actions de la maîtrise de la consommation d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses (trame noire).

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

A ce jour, les horaires d'allumage et d'extinction sont récapitulés sur le tableau ci-dessous, ils ont été élaborés en commission environnement présidée par M. Josselin BOIREAU, adjoint.

Ces horaires sont susceptibles d'évoluer, à l'avenir, en fonction des décisions du Conseil Municipal.

| N° de l'armoire | Nom | Allumage matin | Extinction soir | Observations |
|------------------------|---------------------------|-----------------------|------------------------|---|
| C 1 | Rue de la Gare | 6H30 | 21h30 | Extinction à 1 h 15 les vendredis, samedis et dimanches |
| C 2 | Lotissement de Ménez Rous | 6H30 | 21h30 | |
| C 3 | Avenue de Bel Air | 6H30 | 21h30 | |
| C 4 | Rue du château d'eau | 6H30 | 21h30 | |
| C 5 | Koad ar c'hastell | 6H30 | 21h30 | |
| C 6 | Cité Bel Air | 6H30 | 21h30 | |
| C 7 | Cimetière | 6H30 | 21h30 | |
| C 8 | Chemin Bon repos | 6H30 | 21h30 | Extinction à 1 h 15 les vendredis, samedis et dimanches |
| C 9 | Rue des écoles | 6H30 | 21h30 | |
| C 10 | Cité Bellevue | 6H30 | 21h30 | |

| | | | | |
|------|--------------------------------------|------|-------|---|
| C 11 | Penfao | 6H30 | 21h30 | |
| C 12 | Rue des Genêts | 6H30 | 21h30 | |
| C 13 | ZAC de Mes Ménez | 6H30 | 21h30 | |
| C 14 | Rue Angela Duval | 6H30 | 21h30 | |
| C 15 | Services techniques communaux | 6H30 | 21h30 | |
| C 16 | Stade de football | | | Gestion communale |
| C 17 | Stade de football et salle de sports | | | Gestion communale |
| C 18 | Place de l'église (enclos) | 6H30 | 1h15 | |
| C 19 | Ecole - LEST | 6H30 | 21h30 | |
| C 20 | Bourg- LEST | 6H30 | 21h30 | |
| C 21 | Rue Glenmor | 6H30 | 21h30 | |
| C 22 | Place Park An iliz | 6H30 | 21H30 | Marche forcée manuelle Extinction à 1 h 15 les vendredis, samedis et dimanches |
| C 23 | Rue de Guélébara | 6H30 | 21h30 | |
| C 24 | Coulée verte – Penn Ar Park | 6H30 | 21h30 | |
| C 25 | Penn Ar Park Sud | 6H30 | 21h30 | |

Pour la période estivale (début mai à fin septembre), l'éclairage nocturne sera supprimé.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de :

- se prononcer sur les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public tels que définis ci-dessus.
- d'autoriser Mme Le Maire à prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction ainsi que les mesures d'information de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE favorablement sur les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public tels que définis ci-dessus.**
- **AUTORISE Mme Le Maire à prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction ainsi que les mesures d'information de la population.**

OBJET : POINT D'INFORMATION SUR LA CHARTE YA D'AR BREZHONEG, CODE CM210504A

Mme Gaëlle ZANEGUY, adjointe en charge du dossier, fait à l'assemblée un point d'information sur la Charte Ya d'Ar Brezhoneg à partir d'un diaporama. Ce point d'information, hasard du calendrier, rejoint l'actualité car suite à une décision du conseil constitutionnel, la langue bretonne est attaquée, indique-t-elle.

Mme ZANEGUY s'est rendue hier à la mairie de Pleyber-Christ pour la signature du premier niveau de la charte et reprend les propos de M. le Maire de Pleyber-Christ qui précisait qu'une langue représente « un regard sur le monde ».

La charte Ya D'Ar Brezhoneg est signée par les collectivités, en partenariat avec l'office public de la langue bretonne « Ofis Publik Ar Brezhoneg ». C'est un établissement public qui regroupe 700 structures dont l'Etat, les Conseils Régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire, les Conseils Départementaux 22, 35, 56, 44 et 29 mais aussi des entreprises, des commerces, le monde associatif, des festivals...

Son objectif est la promotion et le développement de la langue bretonne et la volonté de répondre aux demandes de toutes natures concernant la langue bretonne. L'organisation de l'office est en deux pôles : le pôle linguistique et le pôle « étude et développement ».

La charte « Ya d'Ar Brezhoneg » est l'un des supports privilégiés de promotion de l'office, signée par la commune fondatrice de Saint-Thégonnec en 2006. Elle se décline en 4 niveaux de certification, 3 axes guidés par une politique linguistique transversale et 55 actions fixées par niveau de certification.

Mme ZANEGUY définit ainsi le bilinguisme : la langue que l'on apprend et la langue avec laquelle on grandit.

Après avoir présenté les niveaux de certification, elle précise que la commune est actuellement au niveau 1 de certification et est prête à labelliser le niveau 2. Toutes les actions de ce niveau étant quasiment acquises, l'objectif serait d'atteindre le niveau 3 en fin de mandat. Elle souligne également le succès rencontré par les classes bilingues au sein de l'école François-Marie Luzel, représentant des effectifs à hauteur de 25 % des enfants scolarisés sur la commune, les actions menées au sein du multi-accueil Ti Ar Bleizig, la communication bilingue menée par la commune (cartons d'invitation, panneaux de signalétique...).

Le niveau 3 est un important contrat de mission mais l'objectif est de l'atteindre, en fin de mandat. En tant qu' élu, il convient de raisonner en permanence en bilingue, conclut Mme ZANEGUY.

Mme le Maire indique que cette présentation vient traduire la volonté de la commune d'évoluer vers les niveaux 2 et 3 de certification de la charte Ya d'Ar Brezhoneg, le niveau 2 étant tout proche d'être atteint. Cette charte traduit l'idée de donner de la matière aux enfants dans leur quotidien, afin que le breton s'inscrive dans la vie sociale. En effet, au fil des années, les locuteurs de la langue bretonne disparaissent et quelques années seront nécessaires avant le renouvellement de ces conversations du quotidien en langue bretonne.

Par ailleurs, Mme le Maire évoque le travail mené actuellement par MM. Yvon ABIVEN, Lucien ROHOU et René KERGOAT sur l'orthographe des noms des villages en breton, qui représentent également le patrimoine de la commune.

Lors de sa prochaine réunion, le Conseil Municipal aura à valider le niveau 2 de la charte Ya d'Ar Brezhoneg, établir une convention avec l'office public de la langue bretonne et identifier le niveau 3 comme objectif de fin de mandat, conclut-elle.

En lien avec la langue bretonne, Mme le Maire fait part d'une manifestation de soutien prévue samedi 29 mai à Guingamp, à l'occasion également de l'arrivée de la Redadeg. Un premier rassemblement de soutien à la langue bretonne se déroulera vendredi 28 mai à 17 h 15, à l'école FM Luzel, à Saint-Thégonnec. L'objectif est de défendre la langue bretonne, suite à la récente décision du Conseil Constitutionnel, dans le cadre de la loi Molac. En effet, à ce jour, les écoles immersives sont interdites, précise Mme le Maire.

OBJET : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ (RODP) ET DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC GAZ (ROPDP), CODE CM210504B

Mme le Maire expose que conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du Code Général des collectivités territoriales ainsi qu'aux décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, comme décrit ci-dessous :

- La Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) : le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.
- La Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public Gaz (ROPDP) : le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRDF. Le calcul de la redevance ROPDP est effectué sur la base des longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2020.

Elle propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;

- que la redevance due au titre de 2021 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année.

Le montant de la RODP est de 694€ et le montant de la ROPDP est de 1 €, soit un montant global de 695 € en 2021 (pour un montant de 777 € en 2020).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public gaz (RODP) et la redevance d'occupation provisoire du domaine public gaz (ROPDP).

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION « LA REDADEG », CODE CM210505A

M. Stéphane LOZDOWSKI, adjoint en charge du dossier, présente la question liée à l'octroi d'une subvention pour la course de La Redadeg, dans la continuité du sujet présent auparavant.

Depuis 2008, la Redadeg rencontre un succès populaire enthousiaste, c'est une course de relais en Bretagne, qui réunit chaque année plus de 15 000 personnes de tous âges, seuls ou en groupes, des associations, des entreprises, des sportifs, des artistes, des personnes de toutes sortes. Des centaines de municipalités ; d'associations, d'entreprises, des milliers de personnes se mobilisent alors pour la langue bretonne.

La course se déroule cette année du 21 au 29 mai 2021 de Carhaix jusqu'à Guingamp, soit 8 Jours et nuits où, sans discontinuer, le témoin, symbole de la langue bretonne et de sa transmission passera de mains en mains en traversant le territoire breton.

Les kilomètres sont mis à la vente au prix de 250 € du km pour le financement de projets en faveur de l'usage et de la transmission de la langue bretonne dans la société.

La commission vie associative propose de soutenir cette opération par l'achat de deux kilomètres de course, pour un montant de 500 €.

Mme Viviane LE BIHAN, conseillère municipale déléguée, s'interroge sur la communication autour de la Redadeg, qui lui semble orienter vers le financement de l'école DIWAN.

Mme le Maire précise que la REDADEG finance plusieurs projets, toujours en lien avec la langue bretonne tels que :

- *Projets menés par des écoles privées et publiques
- *Projets de création artistique
- *Filmographie
- *Edition en breton pour les tout petits
- *Méthode d'accompagnement des bénévoles et du personnel dans les EHPAD afin de connaître le vocabulaire du quotidien en breton et ainsi de mieux comprendre les personnes âgées
- *Etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et achète deux kilomètres de course d'un montant de 500 €, en versant cette participation sous forme de subvention.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION SPREV CODE CM210505B

M. Stéphane LOZDOWSKI, adjoint, fait part à l'assemblée, d'une rencontre avec les représentants de la SPREV (Sauvegarde du patrimoine religieux en vie) et de la paroisse, concernant la présence des guides de la SPREV au cours de l'été afin de proposer aux touristes des visites guidées de l'enclos et de l'église.

En raison de la crise sanitaire, les recettes de la SPREV ont été réduites. Ainsi, celle-ci sollicite la commune et la paroisse à hauteur d'une participation de 1 400 €, pour chacune d'entre elles, le coût de présence des guides étant de 2 800 € pour l'été.

Mme le Maire et M. LOZDOWSKI soulignent l'importance de la présence de ces guides lors des visites au sein de l'enclos, les explications des guides apportent un vrai plus dans la valorisation du patrimoine de la commune et contribuent à faire venir des visiteurs de toute nationalité, l'enclos étant une vraie locomotive pour le tourisme sur la commune. Pendant des années, les guides ont été hébergés par la commune, dans l'appartement situé à l'école maternelle FM Luzel. Les guides sont souvent des étudiants en histoire de l'art et sont mis gratuitement à la disposition des visiteurs.

En 2020, en l'absence de guides en raison de la crise sanitaire, un manque important a été constaté au niveau des visites.

En accord avec la commission vie associative, M. Stéphane LOZDOWSKI propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 400 €, à titre exceptionnel pour l'année 2021, suite à la crise sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et attribue une subvention de 1 400 € à la SPREV.

6 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente d'un bien situé 29, Cité Bel Air
- Vente d'un bien situé 18, Cité Bel Air
- Vente d'un bien situé 7, rue Max Jacob
- Vente d'un bien situé 8, Penfao

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021 : les tableaux des assesseurs ont été constitués, en fonction de deux créneaux horaires dans la journée : 8 h – 13 h et 13 h – 20 h.

Des scrutateurs ont également été contactés. L'ensemble de ces personnes est soit vacciné, soit fournira un test PCR négatif.

Mme le Maire donne des explications sur le rôle des assesseurs qui doivent vérifier la présence des électeurs sur la liste électorale et au sein du bureau de vote, vérifier la pièce d'identité présentée et accompagner les opérations de dépouillement. Elle indique également que le personnel administratif sera présent lors du dépouillement et est également joignable au cours des journées d'élections.

Ces scrutins auront la particularité de permettre à chaque électeur de disposer de deux procurations. Une organisation matérielle avec un fléchage adéquat sera en place dans chaque bureau, afin de guider les électeurs.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

| | | |
|---|--|----------------|
| Signalisation horizontale (peinture routière) | OUEST SIGNAL - Garlan | 1 310,50 € HT |
| Achat bétonnière | BALLEQUIPEMENT - Landivisiau | 1 400,00 € HT |
| Chantier de voirie de Reslouet | Transports LEON - STLE | 7 500,00 € HT |
| Aménagement abords commerce (derrière) | SAS Y. LAGADEC – Pleyber-Christ | 1 728,00 € HT |
| Création terrasse commerce | C. DONNARD - STLE | 12 874,40 € HT |
| Installation poteau incendie rue Lividic | SAS Y. LAGADEC – Pleyber-Christ | 1 464,00 € HT |
| Remplacement menuiseries étage commerce | 2 PL - Plouénan | 2 012,91 € HT |
| Modification pompe à chaleur TI Ar Bleizig | CLIM'TY - PLOuigneau | 2 442,81 € HT |
| Menuiseries extérieures école maternelle FM Luzel | 4M – St Martin des Champs | 15 059,00 € HT |
| Pompe arrosage services techniques | Espace émeraude - Milizac | 747,67 € HT |
| Tonne à eau services techniques | Espace émeraude - Milizac | 1 199,17 € HT |

7– RAPPORT DES COMMISSONS :

Commission action sociale, CCAS et logement (réunion du CCAS le 17 mai)

- Organisation d'un concours de dessin pour les enfants de 3 à 11 ans, par tranche d'âge de 3-5 ans, 6-8 ans et 9-11 ans sur le thème « souvenirs de vacances ». Les dessins seront à déposer pour le 10 octobre dans les deux mairies. Un jury sera mis en place, présidé par Mme le Maire. Lors des Automnales, les trois plus beaux dessins par catégorie seront récompensés et les dessins seront exposés.
- Présentation des actions de la MSA dans des nouveaux domaines tels que l'action sociale, la prévention santé, un soutien aux aidants par le dispositif « bulle d'air » ...

Commission développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée)

- Trash challenge : la météo a découragé plusieurs personnes. L'action sera à débriefer au sein de la commission

- ABC : appel à projet en attente de résultat de l'OBC
- Inventaire des nids d'hirondelles : opération pilotée par l'association Au Fil du Queffleuth en partenariat avec l'association Bretagne vivante. Des permanences seront prévues dans les deux mairies, afin de répondre aux questions des habitants.
- En lien avec l'APAV, initiative lancée sous forme de challenge afin d'inciter les personnes à se rendre au travail en vélo, durant un mois.
- Visite de la commune par l'APAV afin d'identifier certaines actions qui favoriseraient la circulation à vélo avec à moyen terme, un projet vélo.

- **TZCLD** : * Appel à projets consultable en ligne à partir de début juin : critères à remplir afin d'être fléché TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée). Le TZCLD de Pipriac soutient le projet du territoire.
 *Grosse étape à venir : poursuite de l'animation par l'association Droit à l'emploi et création de l'EBE (Etablissement à But d'Emploi) :
 - Création de l'association
 - Rédaction des statuts
 - Structure à fonctionnement collégial
 - Statuts par le CLE (Comité Local pour l'Emploi)
 - Dénomination du futur EBE « Nevez Amzer – Terre d'emplois solidaires »
- *17 juin : AG constitutive de l'EBE. Un appel à candidatures est lancé pour de nouveaux administrateurs et adhérents à cette structure d'entrepreneuriat. Validation de l'EBE à l'automne, avec premières embauches en fin d'automne. A ce jour, 60 personnes sont potentiellement éligibles dont 35 ont été identifiées.
- *Depuis deux jours, offre d'emploi lancée pour le recrutement du directeur (trice) de l'EBE, ce poste étant financé par Morlaix Co, le CD 29, la région Bretagne, et d'autres fondations tels qu'EDF...
- *Dépôt des dossiers afin d'être retenus au titre du dispositif TZCLD au 1^{er} juillet.

Mme le Maire tient à féliciter les bénévoles de l'association pour le travail mené depuis deux ans et demi afin de contacter les personnes éligibles, les convaincre et leur proposer des solutions. Ce travail de fond aboutit car il y a de la persévérance, de l'envie, souligne-t-elle.

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires

- Présentation des rapports d'activités des DSP du centre de l'enfance de Ti Glas et du multi-accueil Ti Ar Bleizig
- Installation des jeux de l'activité Street Work Out : un point presse s'est déroulé avant la réunion, en présence des membres de la commission jeunesse et des jeunes, porteurs du projet associatif. Prochaine étape : inauguration fin juin-début juillet
- Présentation lors du prochain CM : projet du Conseil Municipal des jeunes, illustrant ainsi les différentes manières de faire vivre la démocratie.

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- Etude des demandes de subvention traitées lors de cette réunion du CM

Commission culture et communication

- Journées de visite des médiathèques : première organisée en mai, prochaine prévue en juin
- Programme des concerts de la saison 2021 des enclos en musique remis à chaque membre du CM : 6 concerts seront prévus à l'église de Saint-Thégonnec
- Distribution du bulletin municipal à partir du 28 juin.

Commission tourisme, village étape, artisanat et commerce

- Règlement de publicité intercommunal présenté lors du prochain Conseil Municipal
- Lancement du concours jardins et maison fleuries, avec dépôt des candidatures pour le 2 juin. Le jury se réunira fin juin
- Etude du dossier de charte signalétique : établir un schéma directeur en commençant par l'entrée du bourg.

Commission bâtiments communaux, patrimoine bâti

- Etude des dossiers subventionnés au titre de la DSIL : toiture mairie/poste
- Etude du nouveau dossier de demande DSIL, évoqué lors de cette réunion du CM
- Prochaine réunion de la commission le 29 juin.

Numérotation des habitations en zone rurale

- Commission spécifique prévue le 7 juin
- Remerciements à M. AUDEMARD Jean-Jacques, pour sa présence et sa disponibilité lors des commissions
- Présentation de ce dossier lors du CM du 8 juillet
- Communication à voir autour de ce projet.

Clôture de la séance à 22 h 05.

Affiché le juin 2021

| Prénom | Nom | Signature |
|---------------|------------------|------------------|
| Solange | CREIGNOU | |
| Stéphane | LOZDOWSKI | |
| Gaëlle | ZANEGUY | |
| Josselin | BOIREAU | |
| Emilie | MESSAGER | |
| Yvon | POULIQUEN | |
| Martine | RECEVEUR | |
| Patrick | LE MERRER | |
| Carolyn | ENGEL-GAUTIER | |
| Françoise | RAOULT | |
| Olivier | LE BRAS | |
| Viviane | LE BIHAN | |
| Hélène | RUMEUR | |
| Jocelyne | JEZEQUEL-PROUFF | |
| Martine | MADEC | |
| Claude | CRAS | |
| Sylvie | SOVRANO-CHELLOUG | |
| Françoise | GALLOU | |
| Hervé | GUEVEL | |
| Jean-Pierre | CHEVER | |
| Anne | FILLET | |
| Sébastien | GERARD | |
| Youcef | TERZI | |
| Bénédicte | COMPOIS-BRISELET | |
| Sébastien | KUDLYK | |
| Gaël | LANOE | |
| Corentin | DERRIEN | |